

NOTE D'INFORMATION 2026
Cycle ingénieur
Sous statut APPRENTI - FISA

ÉTAPES DU RECRUTEMENT

La sélection a lieu en 2 temps :

ADMISSIBILITE (pré-sélection) par examen du dossier de candidature

ADMISSION suite à un entretien de sélection.

ETAPE 1	ETAPE 2	ETAPE 3	ETAPE 4
Transmission du dossier	Etude du dossier	Sélection des entretiens	Publication des résultats
Par le candidat	Par le jury d'admissibilité	Par le candidat admissible	Par le jury d'admission
Avant le 31/03/26 23h59	Résultats publiés sur le site le début mai	Semaine 23 Entre le 27 et le 30/04	Publication de la liste des admis le 07/05 , au plus tard le 11/05/26

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les inscriptions s'effectuent sur la plateforme :

<https://geomatique.esgt.cnam.fr/concours/index.php?mode=FISA>

Jusqu'au 31/03/2026 – 23H59

Tout dossier **INCOMPLET** ou envoyé **APRES** cette date ne pourra pas être pris en considération.

PIECES A FOURNIR

(PDF UNIQUEMENT – et renommer les pièces : « nom-prénom_nom du document »)

- . Fiche de renseignement complétée et signée
- . Bulletins des 3 1ers semestres post-bac
- . Lettre de motivation
- . Copie d'une pièce d'identité
- . Relevé de notes du baccalauréat
- . Justificatif de virement ou notification de bourse définitive de l'année en cours

DROITS DE CONSTITUTION DE DOSSIER

Les droits de constitution du dossier sont fixés à **60 euros***.

Les boursiers sont exonérés de ces droits mais doivent fournir la notification de bourse.

**un seul virement de 60€ que vous fassiez le concours FISE et/ou FISA*

Le règlement de ces droits s'effectue **uniquement par virement bancaire** en mentionnant « concours ESGT » dans le motif du virement : *voir relevé d'identité bancaire ci-dessous*

Ne pas oublier de joindre le justificatif de virement au dossier

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RESERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation	
10071	75000	00001004182	47	TPPARIS	
Identifiant international de compte bancaire - IBAN					
IBAN (International Bank Account Number)					
				BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1007	1750	0000	0010	0418 247 TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

RAR DES EPN

ADMISSIBILITÉ

L'admissibilité est prononcée par un jury au vu des éléments suivants :

- Série du baccalauréat, notes et mention ;
- Résultats Post-bac ;
- Connaissances de l'anglais (un relevé de TOEFL, LinguaSkill ou de TOEIC est recommandé) ;
- La lettre de motivation du projet professionnel

La liste des candidats admissibles sera publiée le **10 avril 2026** sur le site web de l'école : www.esgt.cnam.fr.

Les candidats seront également informés, par mail, de la décision du jury concernant leur admissibilité et, le cas échéant, recevront leur convocation à l'entretien, par voie postale.

ADMISSION

L'entretien (de motivation du projet professionnel) aura lieu dans les locaux de l'ESGT **entre le 27 avril et le 30 avril 2026**. (En présentiel au Mans)

RÉSULTATS

Les résultats seront publiés le **jeudi 7 mai 2026, au plus tard le lundi 11 mai 2026** et consultables sur le site web de l'École www.esgt.cnam.fr.

L'admission définitive est subordonnée à l'obtention du niveau Bac+2 (L2, BTS)

ENSEIGNEMENT A L'ESGT

La scolarité est de 3 années en alternance avec une structure d'accueil (entreprise ou collectivité).

Les enseignements sont exclusivement en présentiel au sein de l'ESGT au Mans.

Nb : Les élèves possédant un lien familial avec un responsable de la structure d'accueil doivent réaliser cette alternance hors de la structure d'accueil concernée par ce lien familial.

Chaque année d'enseignement peut être placée sous la coordination d'un enseignant permanent, appelé « responsable pédagogique ». Il est alors l'interlocuteur de 1^{er} niveau des élèves.

Les études se déroulent selon le schéma suivant avec une alternance entre l'école et une entreprise.

En IG3 :

- 2 semestres (S5 et S6) :
 - Le semestre S5 avec 7 semaines en entreprise et 12 semaines à l'école*.
 - Le semestre S6 avec 7 semaines en entreprise et 17 semaines à l'école*.
 - La période estivale avec 8 semaines en entreprise. Cette période de deux mois a pour objet la réalisation du « Projet entreprise 1 »

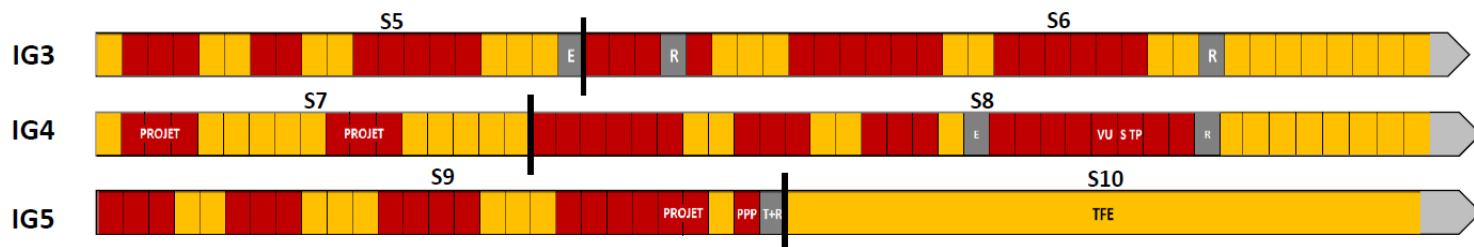
En IG4 :

- 2 semestres (S7 et S8) :
 - Le semestre S7 avec 11 semaines en entreprise et 6 semaines à l'école*.
 - Le semestre S8 avec 5 semaines en entreprise et 22 semaines à l'école*.
 - La période estivale avec 8 semaines en entreprise. Cette période de deux mois a pour objet la réalisation du « Projet entreprise 2 ».

En IG5 :

- 1 semestre (S9) avec 9 semaines en entreprise et 18 semaines à l'école*.
- 1 semestre (S10) consacré au travail de fin d'études (TFE) de 25 semaines en entreprise.

**selon le calendrier d'alternance de l'année*



E : Examen, R : Rattrapages, T+R : TOEIC + Rattrapages

Enseignement Entreprise Examens ou rattrapages

Nb : le nombre de semaines peut évoluer en fonction des calendriers scolaires.

En IG3 et IG4, les apprentis ont la possibilité de suivre les enseignements du Centre de Ressources en Langues de l'Université du Mans.

Une mobilité internationale de 9 semaines minimum est obligatoire au cours du parcours.

Cours, travaux dirigés et travaux pratiques ont lieu à l'école.

Des déplacements d'une demi-journée à plusieurs jours peuvent être programmés pour des visites d'étude ou des travaux de terrain.

DROITS DE SCOLARITÉ À L'ESGT

Les frais de scolarité sont pris intégralement en charge par l'employeur.

Chaque étudiant dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquittement de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), par paiement ou exonération. Le montant de la CVEC pour l'année universitaire 2025/2026 était fixé à 105€